

**Date de la convocation**  
17/09/2020

**Date d'affichage**  
17/09/2020

**Nombres de membres**

Afférents au Conseil municipal : 19  
Présents : 17  
Procurations : 2  
Votants : 19

L'an 2020 et le 1<sup>er</sup> juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Miroirs, sous la présidence de BONNARD Franck, Maire

Présents :

M. BONNARD Franck, Maire,  
Mmes : BARREAU Isabelle, BRISSIAUD Julie, DASSENS Audrey, DUBOST Gwenaëlle, ELIA Candie, FERRIER Christelle, LESREL Claire, TETE Florence,  
MM : BAUDIN Cédric, BERTAUD Claude, BLANCHARD Jean-François, BLIN Laurent, BLOT Stéphane, BOUIN Serge, DUPLEIX Gérard, PELLETIER Claudy.

Absent(s):

Excusé(s):

Excusé(s) ayant donné procuration : FOURNEL Pierre donne pouvoir à BLANCHARD Jean-François, MARTEAU Laurence donne pouvoir à BONNARD Franck

Secrétaire de séance : DASSENS Audrey

Objet de la délibération : **TARIFS DE L'EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC**

Vu la Commission Economie du 08 juillet 2020,

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de l'emprise du domaine public propose de les réviser avec application au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPLIQUE à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 les tarifs suivants :

Objet	Mode de taxation		Tarif à compter du 01/10/2020
	Durée	Unités	
<b><u>Marché Place du Commerce</u></b>			
<b>Abonné</b>	par jour sur 52 semaines	ml	0,50 €
supplément électricité	année	u	48,00 €
supplément eau	année	u	48,00 €
<b>Passager</b>			
supplément électricité	jour	ml	1,00 €
supplément eau	jour	u	2,00 €
<b><u>Autres place du commerce ou champ de foire</u></b>			
<b>Associations, organisateur de manifestations (marché de Noël, brocantes, ...)</b>	jour	u	20,00 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Châtelleraut le : 24/09/2020

et publication ou notification du : 24/09/2020

AR PREFECTURE

086-218600328-20200923-2020074-DE  
Regu le 25/09/2020

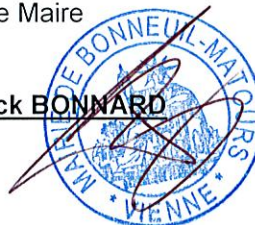
supplément électricité	jour	u	2,00 €
supplément eau	jour	u	2,00 €
<b><u>Droits de stationnement</u></b>			
Panneaux publicitaires (chevalet, ...)	année	m <sup>2</sup>	2,00 €
Étalages	année	m <sup>2</sup>	3,00 €
Terrasses non couvertes	année	m <sup>2</sup>	4,00 €
Terrasses couvertes	année	m <sup>2</sup>	5,00 €
Petit cirque inf. 100 places	semaine	u	20,00 €
Cirque moyen 100 à 299 places	semaine	u	30,00 €
Grand cirque sup. 300 places - attraction	semaine	u	50,00 €
Petite animations avec structures (marionnettes, manèges, ...)	jour	u	20,00 €
Petites animations sans structures	jour	u	20,00 €
Camion magasin	jour	u	20,00 €
Food-trucks (électricité incluse)	jour	u	3,00 €
Exposants professionnels (voitures, ...)	jour	u	10,00 €
Branchements électricité	jour	u	5,00 €
<b><u>Droits d'occupation de voirie ou de saillie</u></b>			
Véhicule de chantier	jour	u	0,50 €
Dépôt d'une benne ou d'une cabane de chantier	jour	u	0,50 €
Entreprises sur les voies publiques (travaux < un mois)	jour	m <sup>2</sup>	0,25 €
Entreprises sur les voies publiques (travaux > un mois)			0,10 €
Occupation sans autorisation	jour	m <sup>2</sup>	0,50 €
Distributeurs de confiserie, boissons, aliments – Appareils	année	u	10 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 24/09/2020

Le Maire

Franck BONNARD



AR PREFECTURE

086-218600328-20200923-2020074-DE  
Regu le 25/09/2020